

SOLIDARITÉS

ECORESPONSABILITÉ

ENVIRONNEMENT

PARTICIPATION CITOYENNE

DÉPLACEMENTS

AGENDA 21 > 2012-2013

DU DIAGNOSTIC
AUX ACTIONS



Ville de Groslay

- Agenda 21 -
PROJET DE TERRITOIRE

Projet stratégique

Programme d'action

Cartographie des actions

Fiches actions



PROJET STRATEGIQUE - Agenda 21 -

Résolument impliquée en faveur du développement durable depuis 2008, la ville de Groslay a confirmé par délibération en mars 2010 son intention d'élaborer un plan d'action Agenda 21 local. Ce document, qui formalise l'engagement de la collectivité dans un projet de territoire durable, marque le franchissement d'une étape-clé de la démarche. L'aventure de l'Agenda 21, en tant que processus transversal et participatif, constitue une formidable opportunité à saisir pour développer de nouvelles approches, expérimenter des modes de fonctionnement et de collaboration innovants, et contribuer à modifier le regard des élus, des agents et des citoyens sur la vie de leur territoire.

Forte du retour d'expérience des nombreux projets et initiatives déjà menés sur la commune dans le champ du développement durable, la présente stratégie forge le cœur de ce projet de territoire.

La part de Groslay dans le développement durable

L'intégration du développement durable à Groslay est née à l'origine des préoccupations quant à l'état de dégradation de la planète et des conditions de vie de ses habitants, mais aussi des relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres, ainsi qu'avec leur environnement.

Changement climatique, crise environnementale, transition économique, mutation sociale, l'ampleur des bouleversements et le rythme soutenu des évolutions majeures que nous traversons peuvent décourager les initiatives isolées. Si l'on considère tout engagement comme dérisoire au regard de l'immensité de la tâche à accomplir, une telle perception offre un dangereux prétexte à l'inaction : le penser global devient alors un frein pour agir local. En quoi notre action peut-elle véritablement influencer sur le cours des événements ?

Le développement durable propose d'adopter une approche plus transversale des phénomènes que nous rencontrons. Mais cette complexité peut s'avérer contre-productive en générant certains blocages. Car si tous les domaines s'interpénètrent et fonctionnent en étroite interdépendance, par quel côté commencer ?

Groslay entend s'emparer du développement durable de manière réaliste, en se concentrant dans le cadre de son Agenda 21 sur une première série d'actions jugées prioritaires, tout en restant à sa portée ; à son niveau, Groslay apporte sa pierre à l'édifice d'une société plus durable, accompli sa part, même modeste, sa part de colibri.

On raconte que, lors d'un vaste incendie qui ravageait la forêt, tous les animaux de la jungle observaient le désastre, terrifiés et atterrés, impuissants.

Seul un colibri s'activait, et inlassablement, par des voyages incessants vers la rivière, apportait de l'eau dans son bec, pour verser à chaque fois une minuscule goutte sur le brasier.

Le toucan, agacé par ce comportement à ses yeux si dérisoire, l'interpella alors en ces termes :

« Colibri, crois-tu que c'est avec ces quelques gouttes d'eau que tu vas éteindre l'incendie ? »

Le colibri répondit alors, imperturbable :

« Je fais ma part, ce qui est ma façon d'inciter chacun à faire la sienne : unissons nos efforts au lieu de rester à nous lamenter, et ensemble, nous parviendrons sûrement à un meilleur résultat... »

« Ça n'est pas bête, reconnu la chouette, car le premier intérêt dans l'immédiat, c'est que nous serons ainsi déjà moins divisés, plus solidaires dans l'adversité, alors ça vaut dans tous les cas la peine d'essayer et de se mobiliser ! »

C'est dans cet état d'esprit que Groslay tient à assumer sa part de responsabilité au travers de cet Agenda 21, espérant faire naître le désir d'agir au cœur de chacun.

Les orientations stratégiques de l'Agenda 21 groslaysien

Le programme d'action de l'Agenda 21 groslaysien repose sur 4 axes stratégiques, déclinés autour de 10 objectifs prioritaires.

Axe I : Groslay ville verte, pour la qualité du cadre de vie

Groslay bénéficie d'un cadre de vie de qualité et se montre attaché à le préserver et le valoriser.

Objectif 1 : Cultiver un paysage verdoyant, respectueux de l'environnement

Situé à l'interface entre le ruban vert de la butte Pinson et les coteaux boisés de la forêt de Montmorency, la ville s'insère dans un écrin de verdure. La limitation des constructions, contraintes par le plan d'exposition au bruit lié à l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle, confère paradoxalement un atout supplémentaire au territoire : le tissu urbain relativement aéré permet en effet à la trame paysagère de déployer sa traîne verdoyante et arborée de jardins publics et privés. Ces motifs contribuent à former un réseau de corridors écologiques, environnement propice à l'accueil de la biodiversité.

Objectif 2 : Valoriser le patrimoine local, de tradition arboricole et horticole

Cette trame verte apparaît en outre profondément ancrée dans les traditions locales, issues d'une culture viticole, arboricole et horticole qui a marqué l'histoire de la commune et façonné l'espace. Une parcelle de vigne encore vendangée chaque année, des vergers dont deux producteurs locaux exploitent toujours les fruits, ou les champs de pivoines qui fleurissent dans les clairières témoignent d'un passé toujours vivace. La mémoire de ce patrimoine gagne à être (re-)découverte, transmise et partagée avec le plus grand nombre.

L'enjeu Groslay ville verte s'impose ainsi naturellement comme un axe fertile pour cultiver des actions autour du paysage et du patrimoine.

I - GROSLAY VILLE VERTE pour la qualité du cadre de vie	1°) Cultiver un paysage verdoyant respectueux de l'environnement
	2°) Valoriser le patrimoine local, de tradition arboricole et horticole



[Le square Marcel Glo au pied de l'Hôtel de Ville, refuge à oiseaux potentiel...](#)

Axe II : Groslay ville humaine, au service du mieux-vivre ensemble

Les Groslaysiens ressentent leur lieu de vie comme une ville-village à taille humaine, et restent attentifs à tisser et resserrer les liens qui unissent cette communauté dans une ambiance conviviale, presque familiale.

Objectif 3 : Tisser les solidarités sociales en aide aux populations les plus fragiles

Dans notre société actuelle, qui traverse non sans difficultés une période de mutations socio-économiques majeures, l'aide aux plus fragiles apportée par les partenaires associatifs et institutionnels communaux se révèle cruciale. Il est ainsi indispensable de maintenir et renforcer la solidarité et l'accompagnement aux personnes démunies ou porteuses de handicaps, aux seniors ou encore aux gens du voyage sédentarisés, autant de composantes qui fondent une population riche de toute sa diversité.

Objectif 4 : Etoffer l'offre communale en direction des adolescents

L'épanouissement des générations futures se retrouve également au cœur des préoccupations exprimées par les habitants. Il importe donc de prolonger les services déjà consacrés aux plus jeunes enfants pour se concentrer désormais sur l'offre à proposer en complément vers les adolescents.

Objectif 5 : Amplifier la participation citoyenne

Enfin, le dynamisme et l'implication au quotidien de nombreux acteurs du monde associatif et économique groslaysien attestent de leur attachement à une vie locale riche et animée. Cet engagement mérite de trouver son symétrique dans la proximité entre la collectivité et les citoyens, qui doivent s'emparer de concert des outils participatifs à leur disposition, et notamment du premier d'entre eux à expérimenter pour définir de nouvelles formes de citoyenneté : l'Agenda 21.

L'enjeu Groslay ville humaine s'attelle donc à développer des actions centrées sur le mieux-vivre ensemble, autour de la solidarité, de la jeunesse et de la participation.

II - GROSLAY VILLE HUMAINE au service du mieux-vivre ensemble	3°) Tisser les solidarités sociales en aide aux populations les plus fragiles
	4°) Etoffer l'offre communale en direction des adolescents
	5°) Amplifier la participation citoyenne



Echanges intergénérationnels autour de jeux de société...

Axe III : Groslay ville engagée, en matière d'éco-responsabilité

La ville de Groslay est engagée dans des actions spécifiques de développement durable depuis plusieurs années, et tiens à poursuivre et élargir cette dynamique dans un souci d'amélioration continue.

Objectif 6 : Consolider la sensibilisation de tous les publics en matière d'éco-responsabilité

Le partage d'une culture commune dans ce domaine implique la sensibilisation de tous. Grâce aux moyens humains dont elle s'est dotée, notamment au travers d'un service développement durable dédié, la collectivité est à-même de proposer des animations complémentaires aux initiatives menées dans le monde associatif, en direction des plus jeunes et du grand public en général. Cette diffusion de pratiques exemplaires commence évidemment en interne au sein des différents services municipaux, avec le rôle relais incontournables des éco-agents pour favoriser l'évolution des pratiques.

Objectif 7 : Veiller à la maîtrise et à l'économie des ressources

En complément des aspects humains plutôt focalisés sur les éco-gestes, la ville s'ingénie à appliquer des principes de gestion responsable dans son fonctionnement quotidien. L'accueil d'une centrale solaire en toiture d'une école relève ainsi autant d'un souci d'exemplarité que d'une volonté d'expérimenter de nouvelles techniques vraisemblablement vouées à se généraliser. L'économie des ressources, la maîtrise des consommations et la réduction des déchets génèrent de plus un impact financier positif sur le budget communal, mais aussi les dépenses des particuliers lorsqu'ils parviennent à transposer ces procédés chez eux.

L'enjeu Groslay ville engagée témoigne ainsi de la volonté de la collectivité de progresser en matière d'éco-responsabilité, aussi bien en terme de sensibilisation des publics, que de maîtrise et d'économie des ressources.

III - GROSLAY VILLE ENGAGÉE en matière d'éco-responsabilité

6°) Consolider la **sensibilisation** de tous les publics en matière d'éco-responsabilité

7°) Veiller à la maîtrise et à l'économie des **ressources**



[Projet exemplaire d'installation photovoltaïque en toiture du groupe scolaire des Glaisières...](#)

Axe IV : Groslay ville accomplie, vers un urbanisme maîtrisé

Le territoire groslaysien apparaît aujourd'hui morcelé, inachevé, à la croisée de différents espaces limitrophes en mutation, et en transition depuis un passé rural arboricole vers un avenir urbain plus résidentiel : entre les infrastructures routières et ferroviaires existantes, ainsi que les grands projets d'équipement à venir qui suturent le territoire, il est essentiel de garder à l'esprit une vision à terme cohérente d'une ville réconciliée avec elle-même.

Objectif 8 : Donner au territoire un cadre cohérent pour l'insertion des projets structurants et un ancrage conforté par le développement des centralités

Le territoire doit accueillir dans les 15-20 ans à venir de nombreux projets structurants, avec des vocations multiples, des maîtrises d'ouvrage différentes, des échéances de réalisation et des degrés de maturation divers, mais qui tous ensemble, vont profondément et durablement changer le visage de la commune. Dans ce contexte, il est indispensable de disposer d'un cadre réglementaire solide, au travers d'un plan local d'urbanisme révisé dans cette perspective, mais aussi de mieux ancrer la ville dans ses centres de gravité naturels par le renouvellement des pôles de centralité.

Objectif 9 : Dérouler le maillage des liaisons naturelles et fonctionnelles assurant la cohésion du territoire

Poser un cadre et des points d'ancrage ne suffit pas pour un urbanisme cohérent. Il convient en effet d'induire un fonctionnement viable en reliant entre eux les éléments qui composent le territoire : il est alors possible de s'appuyer sur les liaisons fonctionnelles liées aux déplacements, mais aussi sur l'infrastructure naturelle du réseau des corridors écologiques.

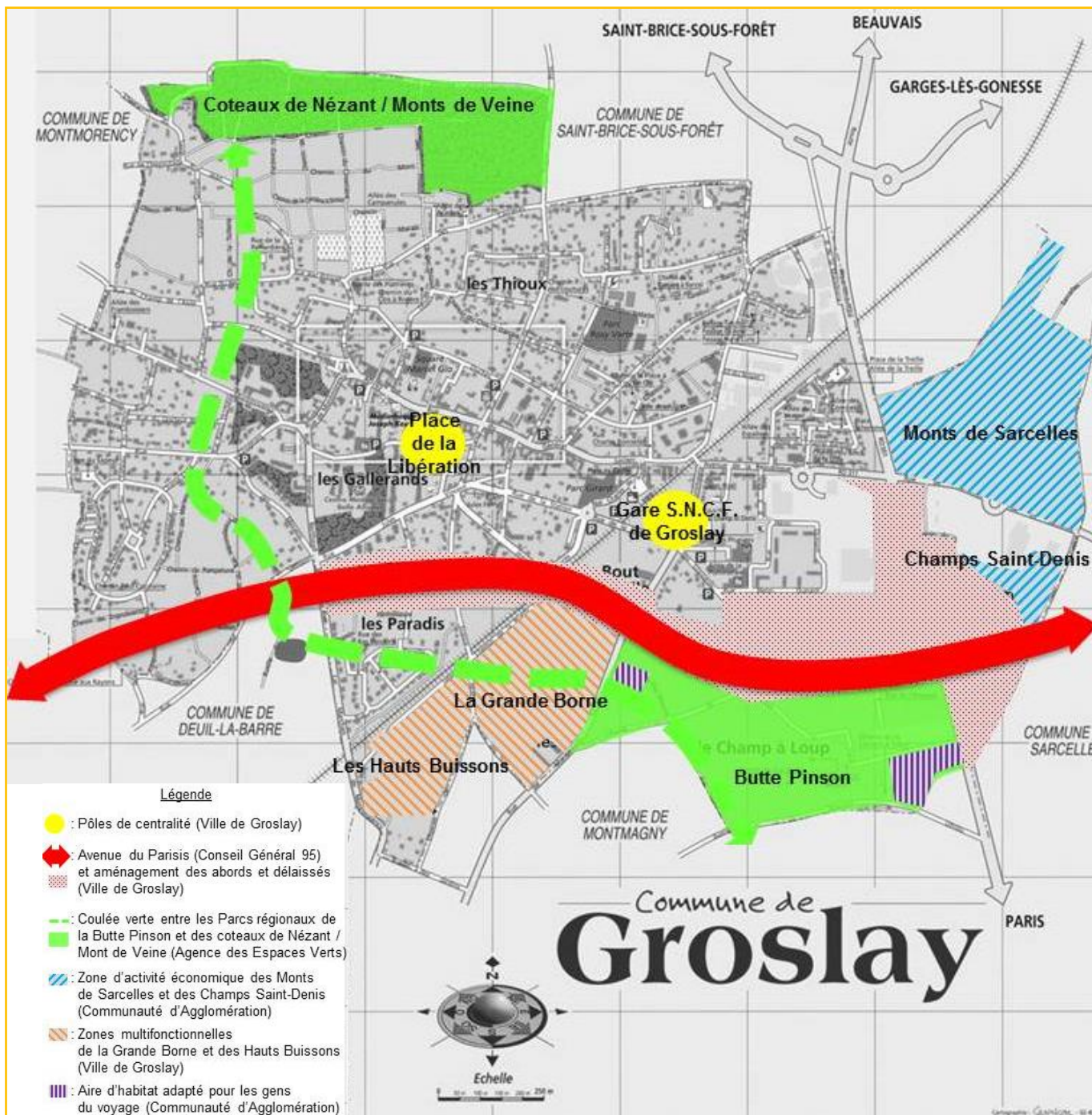
Objectif 10 : Affirmer l'identité du territoire au travers d'une image urbaine de qualité

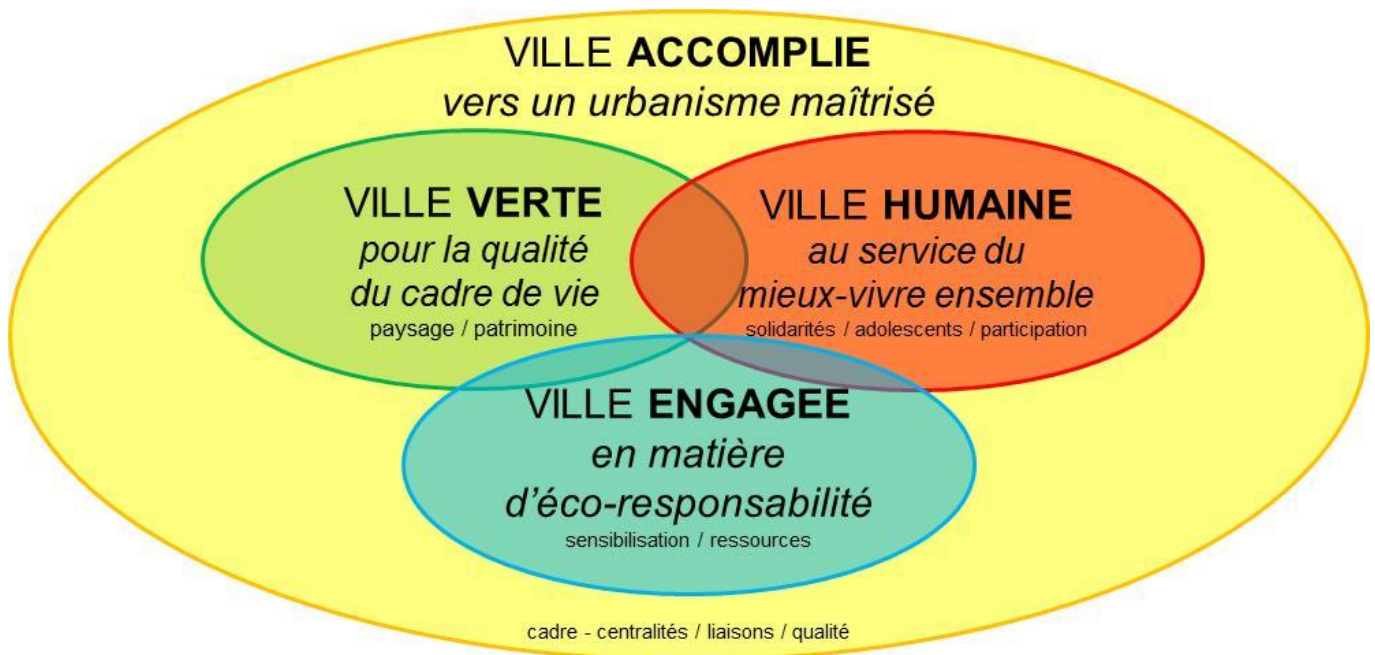
Enfin, après le cadre, les centralités et les liaisons, un urbanisme équilibré passe par la promotion d'un développement qualitatif au plan urbain et architectural, et surtout paysager et environnemental. La reconquête des friches urbaines et des dents creuses, avec l'effort porté pour la lisibilité des ambiances urbaines, doit in fine contribuer à redonner au territoire une identité retrouvée autour d'une cohésion renouvelée.

L'enjeu Groslay ville accomplie entend ainsi se projeter vers un urbanisme maîtrisé, construit sur la promotion d'un cadre et de centralités, de liaisons et d'une qualité urbaine propres à fonder l'image d'un territoire durable, structuré et cohérent dans toutes ses dimensions spatiales et fonctionnelles.

IV - GROSLAY VILLE ACCOMPLIE vers un urbanisme maîtrisé	8°) Donner au territoire un cadre cohérent pour l'insertion des projets structurants et un ancrage conforté par le développement des centralités
	9°) Dérouler le maillage des liaisons naturelles et fonctionnelles assurant la cohésion du territoire
	10°) Affirmer l'identité du territoire au travers d'une image urbaine de qualité

Localisation des principaux projets structurants



Articulation des axes stratégiques

En définitive, les axes stratégiques se focalisent chacun sur une des dimensions qui composent un territoire :

- l'axe ville verte s'intéresse à l'espace, tout particulièrement aux motifs spécifiques qui le caractérise ;
- l'axe ville humaine se concentre sur les habitants, la cohésion sociale ciment de la population ;
- l'axe ville engagée se consacre aux initiatives et projets qui voient le jour, au point de rencontre des deux composantes précédentes ;
- l'axe ville accomplie s'empare de la dimension territoriale, se penche sur la façon dont le cadre structure potentiellement le fonctionnement des différentes composantes en interaction les unes avec les autres.

La participation des Groslaysiens à l'Agenda 21

Si la ville de Groslay en tant que collectivité locale joue un rôle-moteur d'impulsion et de coordination de la démarche, l'Agenda 21 ne pourra aboutir sans la force du collectif, au travers de la participation des citoyens. Habitants, associations, entreprises, chacun peut à son tour devenir un colibri, et apprendre à ne pas compter seulement sur l'initiative des acteurs institutionnels pour se mobiliser et contribuer directement à son niveau aux évolutions sociétales.

La démarche d'Agenda 21 constitue en cela un outil majeur de gouvernance participative et d'exercice de nouvelles formes de citoyenneté. Son élaboration s'appuie en effet sur un diagnostic de territoire partagé, nourri des ressentis et suggestions exprimés par les habitants lors des ateliers participatifs. Ces apports offrent aux élus une base de réflexion pour se positionner sur les grandes orientations à privilégier, identifier les priorités et porter cette stratégie dans les politiques communales. Les agents et services municipaux contribuent aussi, par leur expertise, à préciser la réalisation concrète des actions qui en découlent.

Élus, agents et citoyens ont ainsi beaucoup à s'apprendre mutuellement et peuvent apporter des visions, compétences et dynamiques complémentaires, évoluant au contact les uns des autres dans leur perception de l'intérêt collectif. C'est pourquoi la méthode envisagée pour le suivi et l'évaluation des actions se propose pour chacune d'entre elle, quand cela apparaît possible et pertinent, de constituer un mini-comité tripartite, associant un ou plusieurs représentants de chacune des principales composantes de la vie locale, au travers d'agents, d'élus et de citoyens référents. La collectivité a donc prévu d'appeler les acteurs locaux au parrainage citoyen des actions formulées dans le programme Agenda 21, chacun pouvant demander à être associé de manière privilégiée au déroulement des projets de son choix en échange d'une contribution active à leur réalisation.

Cette dynamique permettra aussi au comité Agenda 21, outre les principaux agents, élus et partenaires responsables du pilotage de la démarche, de s'ouvrir à des représentants citoyens, voire même simplement d'y convier des éco-agents. En effet, si les outils de concertation sont largement intégrés dans les habitudes de fonctionnement de la collectivité, il reste à créer une première instance mixte sur laquelle l'Agenda 21 pourrait venir s'appuyer. Il reviendra en particulier à ce comité Agenda 21 la responsabilité de vérifier la transversalité des projets menés, d'évaluer les progrès réalisés et de proposer d'éventuels réajustements du programme d'action, qui a vocation à vivre et évoluer au fur et à mesure de ses avancées.

L'Agenda 21 s'inspire notamment du cadre de référence et du référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux dans la définition des méthodes adoptées. En parallèle de l'intégration des éléments de démarche précédemment évoqués, les orientations stratégiques développées dans la présente stratégie peuvent dès à présent être évaluées au regard des 5 finalités du développement durable.

Réponse des orientations stratégiques de l'Agenda 21 aux 5 finalités du développement durable

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'AGENDA 21		Finalités du développement durable				
Axes	Objectifs	Lutte contre le changement climatique	Préservation des ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Modes de production et de consommation responsables
I - VILLE VERTE pour la qualité du cadre de vie	1°) Cultiver un paysage verdoyant respectueux de l'environnement		X			
	2°) Valoriser le patrimoine local, de tradition arboricole et horticole		X		X	X
II - VILLE HUMAINE au service du mieux-vivre ensemble	3°) Tisser les solidarités sociales en aide aux populations les plus fragiles			X	X	
	4°) Etoffer l'offre communale en direction des adolescents			X	X	
	5°) Amplifier la participation citoyenne			X		
III - VILLE ENGAGEE en matière d'éco-responsabilité	6°) Consolider la sensibilisation de tous les publics en matière d'éco-responsabilité	X	X		X	X
	7°) Veiller à la maîtrise et à l'économie des ressources	X	X			X
IV - VILLE ACCOMPLIE vers un urbanisme maîtrisé	8°) Donner au territoire un cadre cohérent pour l'insertion des projets structurants et un ancrage conforté par le développement des centralités				X	
	9°) Dérouter le maillage des liaisons naturelles et fonctionnelles assurant la cohésion du territoire	X	X			
	10°) Affirmer l'identité du territoire au travers d'une image urbaine de qualité				X	

Cette grille d'analyse croisée nous montre que les orientations dégagées dans cette stratégie contribuent de façon relativement équilibrée aux différentes finalités du développement durable en ne délaissant aucune d'entre elles.

PROGRAMME D'ACTION - Agenda 21 -

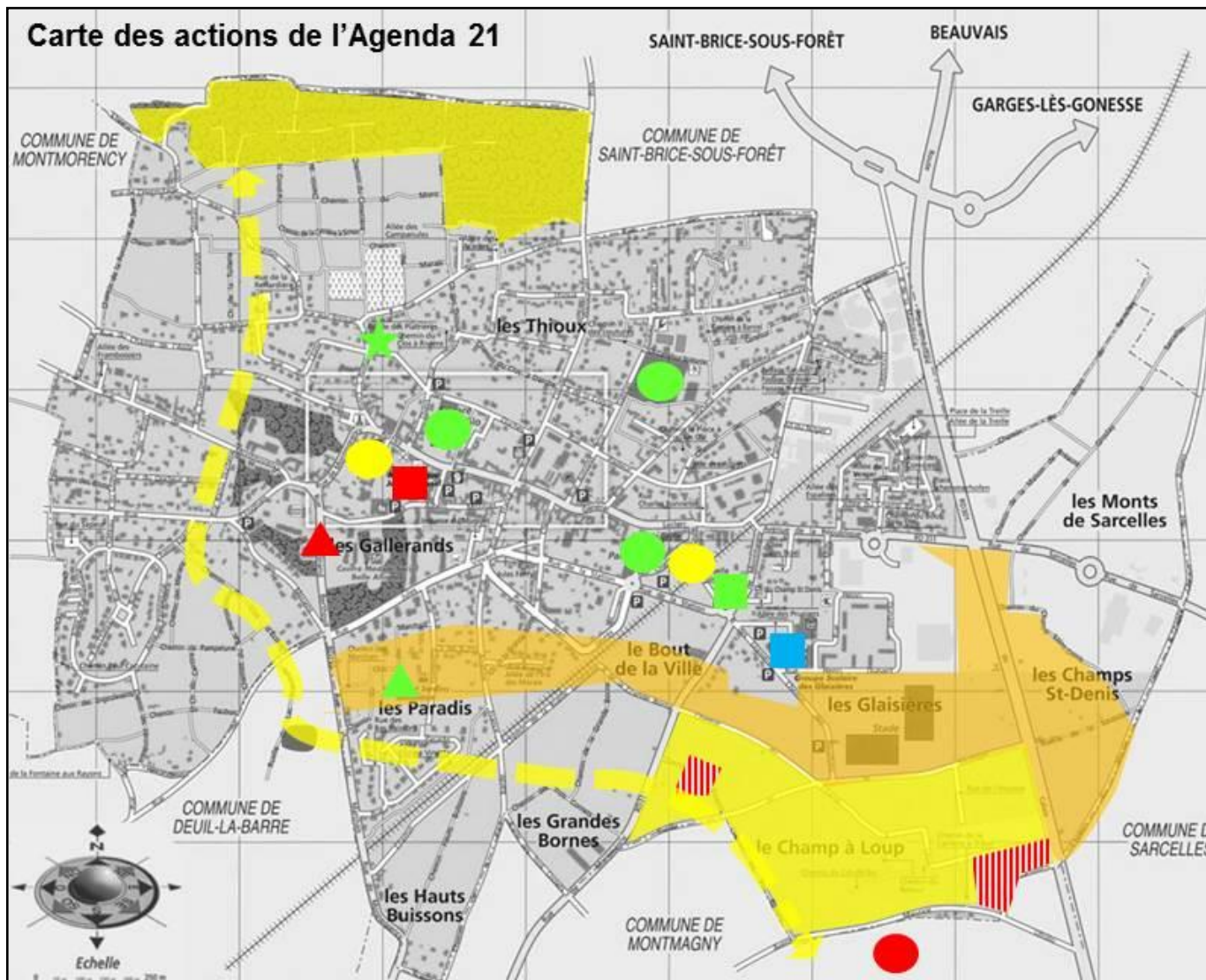
L'Agenda 21 groslyaisien de A à Z

Repérées de A à Z, les 26 actions composant ce programme de développement durable ambitionnent de changer le visage du territoire à l'horizon de 15 ou 20 ans. Certaines d'entre elles ont vocation à démarrer immédiatement, tandis que d'autres s'inscrivent davantage dans la durée, pour mieux se concrétiser à moyen ou long terme. En outre, il ne s'agit pas de générer des dépenses supplémentaires pour la collectivité, mais bien de mieux orienter et optimiser le budget en déployant une gestion innovante, vers une nouvelle approche plus transversale des projets.

Axes	Objectifs	Actions
I - VILLE VERTE pour la qualité du cadre de vie	1°) Cultiver un paysage verdoyant respectueux de l'environnement	A Conforter une gestion douce des espaces verts publics
		B Installer une prairie restaurant pour insectes pollinisateurs à la gare
		C Encourager la pratique du jardinage dans le cadre des jardins familiaux partagés et au-delà
	2°) Valoriser le patrimoine local, de tradition arboricole et horticole	D Aménager et animer un verger patrimonial de variétés anciennes locales
		E Réaliser des itinéraires de découverte des patrimoines
		F Participer à la création d'un musée du patrimoine
II - VILLE HUMAINE au service du mieux-vivre ensemble	3°) Tisser les solidarités sociales en aide aux populations les plus fragiles	G Soutenir l'activité des structures d' action sociale et l'intégration des handicaps
		H Renforcer les dispositifs d'accompagnement aux gens du voyage sédentarisés sur la commune de Grosly
		I Ancrer l' épicerie sociale autour de jardins solidaires
		J Promouvoir les activités intergénérationnelles et l'offre de nouveaux services aux séniors
	4°) Etoffer l'offre communale en direction des adolescents	K Ouvrir un espace d'accueil et d'animation à destination des jeunes
		L Attirer à la médiathèque le jeune public adolescent par une offre spécifique
		M Développer les échanges en lien avec les chantiers jeunes internationaux à la redoute de la butte Pinson
5°) Amplifier la participation citoyenne	N Favoriser les outils de démocratie participative dans la vie de la commune	
	O Fédérer les acteurs locaux pour davantage d'implication autour de l' Agenda 21	
III - VILLE ENGAGÉE en matière d'éco-responsabilité	6°) Consolider la sensibilisation de tous les publics en matière d'éco-responsabilité	P Proposer des actions d' éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants
		Q Organiser des animations grand public de sensibilisation au développement durable
		R Relancer l'action des éco-agents au sein des services municipaux
	7°) Veiller à la maîtrise et à l'économie des ressources	S Maîtriser la consommation des ressources en eau et en énergie
T Prévenir la production de déchets		
IV - VILLE ACCOMPLIE vers un urbanisme maîtrisé	8°) Donner au territoire un cadre cohérent pour l'insertion des projets structurants et un ancrage conforté par le développement des centralités	U Réviser les documents d'urbanisme pour assoir un projet de territoire maîtrisé et porteur de qualité environnementale
		V Déployer les opérations de renouvellement urbain et redynamisation des commerces de proximité sur les pôles de centralité de la gare et de la place de la Libération
	9°) Dérouler le maillage des liaisons naturelles et fonctionnelles assurant la cohésion du territoire	W Garantir la pérennité et l'extension du réseau de déplacements actifs à pieds ou à vélo
		X Orienter les aménagements liés au projet de coulée verte depuis la butte Pinson
	10°) Affirmer l'identité du territoire au travers d'une image urbaine de qualité	Y Reconquérir les espaces urbains en friches ou délaissés
		Z Soigner la visibilité et la lisibilité de la ville

CARTOGRAPHIE DES ACTIONS - Agenda 21 -

L'Agenda 21 groslyaisien carte en main



Axe I – Ville verte

- Action A => Espaces verts publics
- Action B => Prairie restaurant à insectes
- ▲ Action C => Jardins familiaux et solidaires
- ★ Action D => Verger patrimonial

Axe III – Ville engagée

- Action S => Toiture photovoltaïque de l'école des Glaisières

Axe II – Ville humaine

- ▨ Action H => Aire d'habitat pour les gens du voyage sédentarisés
- ▲ Action I => Epicerie sociale
- Action L => Médiathèque
- Action M => Site de la butte Pinson rénové par des jeunes

Axe IV – Ville accomplie

- Action V => Pôles de centralité
- Action X => Coulée verte entre la butte Pinson et les coteaux
- Action Y => Principaux délaissés à aménager

Cette carte n'est pas exhaustive car toutes les actions de l'Agenda 21 ne peuvent être spatialisées.

